

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-CF924

présenté par
M. Mattei

ARTICLE 15

I. – À l’alinéa 82, substituer aux références :

« e, g et h »

le mot :

« et ».

II. – Supprimer l’alinéa 84.

III. – Modifier ainsi l’alinéa 85 :

1° Supprimer les références : « des *g* et *h* » ;

2° Substituer à l’année :

« 2023 »

l’année

« 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier la date d’application de la taxation des carburateurs, de façon à ne pas obérer les potentialités de recherche et développement actuellement à l’œuvre sur notre territoire pour introduire des biocarburants dans l’aviation, sans nuire aux nécessités de rebond qu’il faut lui ménager après le choc économique de la crise sanitaire. Il en va des emplois sur notre territoire et de notre capacité à maintenir nos fleurons industriels aéronautiques.